

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011
28-29 JUILLET 2011**

N°2011/E6/69

**REPONSE DE
MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MONSIEUR XAVIER LUCIANI
AU NOM DU GROUPE
« FEMU A CORSICA »**

OBJET : Soutien à l'application I-PHONE "I-DOC MED ».

Monsieur le Conseiller,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation sanitaire de l'île à laquelle nous sommes très sensibles.

Comme vous l'avez justement souligné dans votre question, bien que la Collectivité Territoriale n'ait aucune compétence légale en matière sanitaire et sociale, nous avons décidé de nous engager fortement de manière transversale sur ces questions primordiales pour la population régionale.

En effet, est-il besoin de rappeler qu'il ne peut y avoir de développement économique ni d'attractivité possible sans développement social c'est-à-dire sans l'assurance de conditions de vie satisfaisantes pour chacun.

Il apparaît de fait aujourd'hui totalement essentiel pour l'avenir de notre territoire d'apporter une réponse à des défis aussi importants que le vieillissement de la population, l'accès aux soins ou l'autonomie des personnes.

L'action de la Collectivité Territoriale de Corse devra donc consister à améliorer l'accès aux soins de la population ainsi qu'à promouvoir une prise en charge globale et territorialisée des questions de santé.

Il s'agit de garantir une offre de soins égalitaire et de qualité sur l'ensemble des microrégions.

La CTC suit attentivement, comme vous le savez, les travaux de l'ARS pour l'élaboration du projet régional stratégique de santé.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'ensemble des territoires bénéficient d'une couverture médicale suffisante et de qualité.

La CTC interviendra dans les décisions d'implantations des infrastructures sanitaires et soutiendra financièrement les projets nécessaires à assurer une meilleure organisation sanitaire de la région.

Parmi les mesures que nous entendons financer, le soutien à des actions de télémédecine constituera un axe primordial qui devrait permettre de désenclaver certains territoires.

Le projet que vous nous proposez est une application iPhone qui repose sur le principe de la mise à disposition d'un réseau social métier et sécurisé pour les médecins.

Les fonctionnalités de cette application se révèlent être déjà très diverses. Elles permettent en effet, la communication avec des correspondants médicaux, la géolocalisation des médecins inscrits sur la plateforme, la mise à disposition de bibliothèques numériques d'aide thérapeutique, la visualisation de la disponibilité des lits d'hôpitaux, ainsi que l'échange des données avec des confrères via un canal sécurisé.

Cependant, la réussite de ce projet est fortement conditionnée par l'existence d'un certain nombre de paramètres qui sont pour l'heure en construction et sur lesquels la CTC entend agir, notamment :

- l'équipement des zones de premier recours,
- la cohérence du parcours de santé et la complémentarité entre les zones de premier recours, les hôpitaux locaux et les deux grands centres hospitaliers,
- la parfaite coopération entre les différents acteurs et professionnels de santé.

Au-delà de ces aspects, ce projet pour être efficient devra recueillir l'adhésion du corps médical dans son ensemble.

La CTC étudiera bien évidemment ce dossier, dès qu'il sera déposé, avec toute l'attention nécessaire et la plus grande bienveillance, dans le cadre de l'élaboration d'une politique plus large de santé car, comme vous l'avez compris, la télémédecine a un rôle essentiel à jouer sur notre territoire.

Je vous remercie.